

*Question présentée par le député :*

*M. Eric Stauffer*

*Date de dépôt : 9 octobre 2012*

## **Question écrite urgente**

### **Ritaline la vérité!**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 4 octobre j'ai reçu un courriel sur ma messagerie de député (que je vous retranscris partiellement ci-dessous afin de respecter le caractère succinct des questions écrites) qui m'a quelque peu interpellé !

---

*Mesdames et Messieurs les Députés,*

*Le scandale de la grippe aviaire, du Médiateur en France, ainsi que les nombreux procès aux USA, ont montré que, d'une manière générale, pour la Pharma, la santé financière des actionnaires semblait avoir plus de poids que l'éthique.*

*Il y a quelques semaines sortait en librairie un livre écrit par deux éminents professeurs de médecine français (Prof. Philippe EVEN – ancien doyen de la Faculté de Médecine de l'Hôpital Necker et Président de l'institut Necker - et le député Prof. Bernard Debré) : "**Guide des 4000 médicaments, utiles, inutiles ou dangereux - le seul guide qui répertorie et classe les médicaments**", jetant un gros pavé dans la mare ; l'industrie pharmaceutique y est traitée de « la plus lucrative, la plus cynique, la moins éthique de toutes les industries ». Certes, en Suisse, cela nous met mal à l'aise, vu l'importance de la Pharma dans notre économie. Mais vous conviendrez que la santé des patients passe au premier plan. Mon propos n'est pas de faire le procès de la Pharma, car son rôle n'est plus à démontrer dans notre société, mais plutôt qu'elle se recentre sur sa raison d'être : le bien-être des patients.*

*Comme il n'est plus un secret que la Pharma prend en charge une bonne partie de notre formation de médecin, il devient difficile de se faire une idée objective de l'innocuité ou non d'une substance. Les Professeurs Even et Debré demandent à travers leur livre la suspension immédiate de 56 médicaments commercialisés en France, car ils sont inefficaces, inutiles (quand il existe des traitements plus efficaces ou moins risqués), voire dangereux. Ces 56 produits « sont à retirer dans l'intérêt des malades, sans tenir aucun compte de l'impact industriel ou des chantages à l'emploi. » Parmi les 56 substances figure un médicament auquel on ne se serait pas attendu à première vue : la Ritaline.*

[...]

*Dr Nicolas Franceschetti*

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette QUE, conformément à l'article 163 et ss. LRGC :

**Question :**

***Quelles conditions de prescription entourent ce médicament, quelle quantité a été vendue sur le canton de Genève en 2010, 2011 et 2012 (si disponible, avec spécification du nombre de prescriptions effectuées par les HUG).***